

DOSSIER D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS NON SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE

**ANNÉE SCOLAIRE
2021/2022**

Document à compléter et à remettre au service ÉDUCATION JEUNESSE

par courriel à affaires.scolaires@mairie-cestas.fr ou au guichet d'accueil de l'hôtel de ville ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, accompagné des justificatifs suivants :

- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Judgement de divorce ou décision de justice notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois

FICHE FAMILLE

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
NOM DE NAISSANCE :		QUALITÉ :	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR
DATE DE NAISSANCE :		AUTORITE PARENTALE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE :		TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :	
		COURRIEL	@_____

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
NOM DE NAISSANCE :		QUALITÉ :	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR
DATE DE NAISSANCE :		AUTORITE PARENTALE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE :		TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :	
		COURRIEL	@_____

SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> MARIÉS <input type="checkbox"/> CONCUBINAGE/PACS <input type="checkbox"/> DIVORCÉS <input type="checkbox"/> SÉPARÉS <input type="checkbox"/> AUTRE
POUR LES FAMILLES DIVORCÉES OU SÉPARÉES	GARDE ALTERNÉE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
POUR ENVOI D'INFORMATIONS MUNICIPALES URGENTES :	
PAR SMS - N° DE PORTABLE PRIORITAIRE 1	
ET PAR COURRIEL (MERCİ D'ÉCRIRE LISIBLEMENT)	@_____
À NE REMPLIR QU'EN CAS DE GARDE ALTERNÉE DE L'ENFANT	
PAR SMS - N° DE PORTABLE PRIORITAIRE 2	
ET PAR COURRIEL (MERCİ D'ÉCRIRE LISIBLEMENT)	@_____

Je soussigné(e)....., représentant légal(e) de l'enfant....., titulaire de l'autorité parentale, certifie exacts les renseignements portés sur le présent document.

En accord avec l'article 372-2 du Code Civil, "à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant", je certifie sur l'honneur que cette inscription est effectuée conjointement. Cette présomption est caduque si l'autre parent manifeste son désaccord par écrit auprès de l'administration.

FICHE ENFANT

NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
LIEU DE NAISSANCE :		PAYS :	
ADRESSE DE L'ÉLÈVE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
LIEU DE SCOLARISATION :			NIVEAU :

DEMANDE D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI Service disponible les mercredis en période scolaire sur réservation	CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES Service disponible en période de vacances scolaires du lundi au vendredi sur réservation	Les réservations sont ouvertes par cycle, de vacances à vacances, sur le site internet www.mairie-cestas.fr ou https://cestas.cartplus.fr Les identifiant et mot de passe provisoire de votre Compte Famille vous seront indiqués par courrier de confirmation.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ACCUEIL POSSIBLE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Les réservations, modifications et annulations sont assurées par la famille sur le portail **Compte Famille** ou auprès du service **ALSH** en mairie dans le respect des délais impartis :

- le dimanche précédent pour les mercredis en période scolaire (J-3)
- J-7 avant la 1^{ère} journée de fonctionnement pour les vacances scolaires

Informations disponibles en ligne sur notre site internet, rubrique « Tous les âges de la vie » - « Centres de loisirs »

ASSURANCE - Attestation de votre assureur à transmettre à partir du 1^{er} juin sur le Portail Famille

L'enfant doit IMPÉRATIVEMENT être couvert par une assurance responsabilité civile accident corporel sur la période de l'année scolaire.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE ASSURANT LA RÉSERVATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES (cochez la case correspondante)

	<input type="checkbox"/> 1 SEUL COMPTE	<input type="checkbox"/> 2 COMPTES SÉPARÉS (en cas de garde alternée uniquement)
NOM DU TITULAIRE		

Réservé au sce Éducation

C+	
AA	
NU	

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S) :

REPRÉSENTANT LEGAL

REPRÉSENTANT LEGAL